

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 2 (1910)  
**Heft:** 8

**Rubrik:** Le mouvement syndical suisse en 1909

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Sur ce point, à quoi aboutit donc la « réforme » ? — A rien !

Il y a, dès aujourd'hui, suffisamment de lois réglant les contrats entre particuliers ou associations de particuliers, et point n'était besoin d'en forger une nouvelle.

Nous avons, d'autre part, signalé de nombreux contrats collectifs intervenus librement entre syndicats patronaux et syndicats ouvriers, qui les ont rendus applicables à toute la corporation, seule condition de leur efficacité, et l'on se demanderait ce que ces organisations contractantes gagneront au projet Viviani si l'on ne découvrait dans ce projet un article 9, qui est le ver du beau fruit.

Art. 9. — Les syndicats liés par la convention collective sont passibles, en cas de violation des engagements contractés par eux, de *dommages-intérêts*.

De même que la Loi des Retraites pour les morts repose tout entière sur son article 2 (la cotisation ouvrière, le vol de 80 millions par an sur les salaires ouvriers), le projet de loi sur le contrat collectif n'est qu'un assemblage de fioritures autour de son article 9 (la main crochue du patron dans la caisse des syndicats ouvriers).

Actuellement, lorsque des contrats collectifs interviennent, leur exécution repose sur la bonne foi réciproque des parties. Les syndicats ouvriers passant ces contrats sont d'ordinaire des organisations puissantes et, comme telles, soucieuses de la dignité de la corporation autant que de ses intérêts. La parole ouvrière engagée vaut largement tout l'or des caisses les mieux garnies. De leur côté, les patrons savent qu'ils risquent une terrible épreuve à violer leurs engagements : la grève leur coûte plus cher que tous les dommages-intérêts prévus par M. Viviani. Aussi bien les contrats collectifs sont-ils généralement respectés.

Or, le projet Viviani, au contraire de ce qu'il prétend être, interviendrait, pour les patrons, comme une prime à la violation des contrats.

On pense bien, en effet, que le patronat a mille moyens d'inciter les travailleurs à paraître rompre deux-mêmes les conditions stipulées. On pense bien de quel côté seraient les coupables le jour où la grève serait déclarée. Dans le plateau patronal de la justice bourgeoise, on verrait tomber, au nom de la loi Viviani, les gros sous en réserve dans la caisse syndicale. La mitraille de grève deviendrait ainsi la prime d'assurance contre la grève.

Il faut avoir le génie socialiste de M. Viviani pour trouver à ajouter à l'arsenal des lois protégeant les intérêts capitalistes encore une disposition meurrière pour les syndicats ouvriers.

## Le mouvement syndical suisse en 1909.

### I.

#### La situation économique.

Dans notre rapport sur le mouvement syndical en Suisse pour 1908, nous avons déjà rendu attentifs nos lecteurs sur les corrélations existant entre le mouvement syndical, le développement et l'action de nos organisations ouvrières syndicales et la situation économique générale du pays.

Il va sans dire — du reste, nous n'avons pas négligé à le constater — que la situation économique, la marche des affaires, le développement industriel, etc., ne constituent pas l'unique facteur déterminant le développement et l'action de nos organisations syndicales.

Cependant, si nos journaux bourgeois s'empressent à faire ressortir avec une joie peu dissimulée le recul du nombre des adhérents aux organisations syndicales à tendance socialiste, ils vont peut-être trop vite en besogne. Il suffit d'étudier un peu attentivement nos tableaux statistiques sur le mouvement des membres des fédérations syndicales suisses pour se rendre compte d'une amélioration sensible pour les branches industrielles où les affaires reprennent et dans les corporations peu exposées aux effets des crises économiques.

Dans tous les cas la presse bourgeoise, en commentant nos chiffres, n'a tenu aucun compte jusqu'à présent de l'influence de la situation économique sur le développement des organisations syndicales. Cette influence est pourtant facile à comprendre déjà par le simple fait que les ouvriers forcés de se déplacer fréquemment et ceux exposés plus particulièrement aux crises économiques, se décident plutôt à adhérer à une organisation syndicale moderne que les ouvriers qui ne sortent jamais du village, qui sont attachés par mille liens au sol paternel. Examinons donc brièvement les faits les plus importants qui peuvent caractériser la situation économique générale de notre pays pour l'année 1909. Pour commencer, nous reproduisons ici quelques chiffres sur :

#### Le commerce extérieur de la Suisse.

(Depuis l'année 1904 jusqu'à la fin de l'année 1909.)

Année	Importation		Exportation	
	Valeur en millions de francs	Différence sur l'an passé millions de francs	Valeur en millions de francs	Différence sur l'an passé millions de francs
1904	1240,1	+ 43,9	891,5	+ 3,0
1905	1379,9	+ 139,8	969,3	+ 77,8
1906	1469,1	+ 89,2	1074,9	+ 105,1
1907	1687,4	+ 218,3	1152,9	+ 78,0
1908	1487,1	- 200,3	1038,4	- 114,5
1909	1602,0	+ 115,0	1097,0	+ 59,0

Ce tableau statistique indique une amélioration sensible en 1909 sur la situation économique de l'année précédente. Pour l'année 1908 on a dû constater une diminution de la valeur de l'importation de 200 millions et une réduction de la valeur de l'exportation de 114,5 millions sur les chiffres correspondants de l'année 1907. Par contre, en 1909, le chiffre de l'importation remonte de 115 millions, celui de l'exportation de 59 millions au-dessus des chiffres correspondants pour 1909.

Les produits qui, pour l'importation, accusent la plus forte *augmentation* sur 1908, sont les suivants:

Les blés, différence 31,6 millions; fruits et légumes, différence 4,3 millions; boissons, différence 6,5 millions; peaux et fourrures, différence 9,5 millions; cotons différence 26,5 millions; la soie, différence 20,5 millions; laine, différence 12,1 millions; articles de confection et aluminium, différence 5,3 et 5 millions.

Par contre, il y a *réduction* sur les aliments de source animale pour 1,8 millions, les semences pour 3,2 millions, le bois pour 2,6 millions, le fer et le cuivre chacun pour 2 millions, et enfin les métaux précieux pour 10,7 millions. Les autres produits ou objets n'accusent que très peu de différence.

A l'exportation, nous constatons pour 1909 les différences suivantes sur les chiffres y correspondant pour l'année précédente:

	<b>Augmentation</b> par millions
Denrées coloniales . . . . .	3,7
Aliments de source animale . . .	6,7
Peaux et fourrures . . . . .	4,4
Coton . . . . .	28,8
Soie . . . . .	15,1
Paille, bast, etc. . . . .	4,8
Confection . . . . .	2,5
Couleurs et vernis . . . . .	4,6
	<b>Diminution</b> par millions
Fruits et légumes . . . . .	1,1
Bétail . . . . .	3,4
Métaux précieux . . . . .	3,6
Machines . . . . .	11,1
Montres . . . . .	3,6

Cette comparaison montre que l'amélioration de la situation par rapport au commerce extérieur n'a pas atteint toutes les branches industrielles. Seules l'industrie textile, l'industrie des peaux et cuirs, la confection, l'industrie chimique et enfin l'industrie de la paille en ont profité. Par contre, l'industrie des machines et l'horlogerie et en même temps le commerce du bétail n'ont pas encore participé à cette amélioration économique.

A la fin de l'année 1909, le *Bulletin commercial et industriel suisse* publia entre autres les remarques suivantes sur la situation économique générale:

Il semble qu'une période de ressaisissement lent soit venue remplacer une courte période d'arrêt et de liquidation, résultat d'une expansion industrielle et commerciale quelque fois trop précipitée pendant les années 1904 à 1907.

Quoique personne ne sache combien ce mouvement ascendant durera, les expériences faites sur le changement de la conjoncture et des crises nous ont appris que la période de bonne conjoncture dure d'autant plus, qu'elle fut longue à se développer et que l'on se montre prudent en exploitant la reprise des affaires.

Dans l'*industrie textile*, le degré d'occupation s'est décidément relevé. Dans l'*industrie horlogère* et dans l'*industrie des machines et métaux* on ressent encore très fortement l'influence d'un arrêt presque complet des affaires et cela surtout à cause de l'extension grandiose des établissements de ces branches industrielles. Toutefois l'augmentation du nombre des poinçonnages de boîtes de montres constatée pendant les derniers 3 mois de l'année indique une amélioration de la situation de la principale branche industrielle de la Suisse occidentale.

Quant à l'*industrie du bâtiment*, sa position s'est quelque peu améliorée dans le courant de l'année, sans que sa marche soit devenue normale.

*L'agriculture et l'industrie hôtelière* de la Suisse ont eu beaucoup à souffrir l'été passé du mauvais temps. Cependant l'agriculture s'est un peu ressaisie dans le courant de l'hiver par une hausse des prix de son produit principal, le lait. Grâce à une demande assez forte de lait et pour les produits du lait à l'intérieur du pays aussi bien qu'à l'étranger, les prix du lait ont subi une hausse comme jamais auparavant.

Quant aux *résultats financiers des chemins de fer fédéraux*, nous pouvons donner les renseignements suivants:

On obtint dans l'année	Recettes millions de frs.	Dépenses millions de frs.	Excédent des recettes millions de frs.
1906	132,8	82,7	50,1
1907	142,9	92,8	50,1
1908	142,1	96,4	45,7
1909	165,5	110,1	55,4

Les *recettes des douanes* étaient de 62,1 millions de fr. en 1906, de 72,3 millions en 1907, de 70,3 millions en 1908 et de 74,39 millions de fr. en 1909. — Ces chiffres qui en disent long aux salariés par rapport au renchérissement de la vie, n'indiquent pas moins une reprise des affaires, soit une amélioration générale de la situation économique.

Par contre, la plupart des *organisations ouvrières affiliées à l'Union suisse des fédérations syndicales* ont beaucoup de peine à se ressaisir des pertes subies principalement par suite de la dépression économique qui commença à se faire sentir dans l'industrie textile et presqu'en même temps dans l'industrie horlogère à la fin de l'année 1907.

Les indications suivantes peuvent prouver notre affirmation à ce sujet:

## Mouvement des membres des fédérations syndicales\* suisses.

Fédération des ouvriers	1909			1908			1907			Augmentation ou diminution					
										de 1908 à 1909		de 1907 à 1908		de 1907 à 1909	
	mascul.	fém.	Total	mascul.	fém.	Total	mascul.	fém.	Total	Absolue	p. cent	Absolue	p. cent	Absolue	p. cent
Relieurs . . . . .	625	149	774	628	—	628	630	—	630	+146	+23,2	—	2	— 0,3	+ 144 +22,8
Coiffeurs . . . . .	212	—	212	260	—	260	250	—	250	-48	-18,4	+ 10	+ 4,0	- 38	-15,2
Ouv. des communes et de l'Etat	2,500	—	2,500	1,755	58	1,813	1,643	58	1,701	+687	+37,8	+ 112	+ 6,5	+ 799	+47,0
Auxiliaires aux arts graph.	690	282	972	745	338	1,083	800	426	1,226	-111	-10,2	- 143	-11,6	- 254	-20,7
Ouvriers sur bois . . .	6,510	4	6,514	6,876	3	6,879	7,858	5	7,863	-365	-5,3	- 984	-12,5	- 1,849	-17,1
Chapeliers . . . . .	200	20	220	200	20	220	200	50	250	—	—	- 30	-12,0	- 30	-12,0
Ouvriers de l'alimentation	3,940	350	4,290	3,808	350	4,158	3,900	400	4,300	+132	+3,1	- 142	-3,3	- 10	-0,2
Ouvriers du cuir . . . .	1,247	68	1,315	1,132	72	1,204	1,463	178	1,641	+111	+9,2	- 437	-26,6	- 326	-19,8
Lithographes . . . . .	660	—	660	632	—	632	571	—	571	+28	+4,2	+ 61	+10,6	+ 89	+15,5
Chauffeurs de locomotives	2,044	—	2,044	2,068	—	2,068	1,874	—	1,874	-24	-1,1	+ 194	+10,3	+ 170	+9,0
Peintres et gypseurs . .	3,046	—	3,046	3,166	—	3,166	3,068	—	3,068	-166	-5,2	+ 98	+ 3,1	- 68	-2,2
Maçons et manœuvres . .	2,408	—	2,408	2,541	—	2,541	6,086	—	6,086	-133	-5,2	- 3545	-58,2	- 3678	-60,4
Métallurgistes . . . . .	13,110	39	13,149	13,781	40	13,821	14,379	192	14,571	-672	-4,8	- 750	-5,1	- 1422	-9,7
Tailleurs et couturières .	1,664	78	1,742	1,823	150	1,973	1,819	131	1,950	-231	-11,7	+ 23	+ 1,1	- 208	-10,6
Tailleurs de pierre . . . .	2,073	—	2,073	1,774	—	1,774	2,226	—	2,226	+299	+16,8	- 452	-20,3	- 153	-6,8
Ouvriers du textile . . . .	5,629	1585	7,214	4,578	3285	7,863	6,548	3646	10,194	-649	-8,2	- 2331	-22,8	- 2980	-29,2
Ouvriers des transports .	1,048	—	1,048	1,124	—	1,124	1,050	—	1,050	-76	-6,7	+ 74	+ 7,0	- 2	-0,1
Typographes . . . . .	3,139	—	3,139	3,045	—	3,045	2,859	—	2,859	+ 94	+ 3,0	+ 186	+ 6,5	+ 280	+ 9,7
Horlogers *** . . . . .	10,000	1500	11,500	12,212	1456	13,668	12,694	1130	13,824	—	—	- 156	-1,1	—	—
Charpentiers . . . . .	1,354	—	1,354	1,330	—	1,330	1,485	—	1,485	+ 24	+ 1,8	- 155	-10,4	- 131	-8,8
Total	62,099	4075	66,174	63,478	5772	69,250	71,403	6216	77,619	-3076	-4,4	- 8369	-10,7	- 11,445	-14,7

\* Affiliées à l'Union suisse des fédérations syndicales. — \*\* Approximativement.

Notre tableau statistique montre une augmentation du nombre des adhérents sur 1908 pour 8 fédérations, puis deux fédérations ont pu maintenir leur état de membres à peu près intact, pendant que 10 fédérations accusent des pertes de membres plus ou moins importantes. Nous voyons, cette fois, les ouvriers des communes et de l'Etat, les relieurs et les travailleurs de la pierre dans le premier rang des fédérations syndicales dont l'effectif s'est accru en 1909. Quant à la *diminution*, les coiffeurs, les tailleurs et les auxiliaires aux arts graphiques y participent dans les plus fortes proportions.

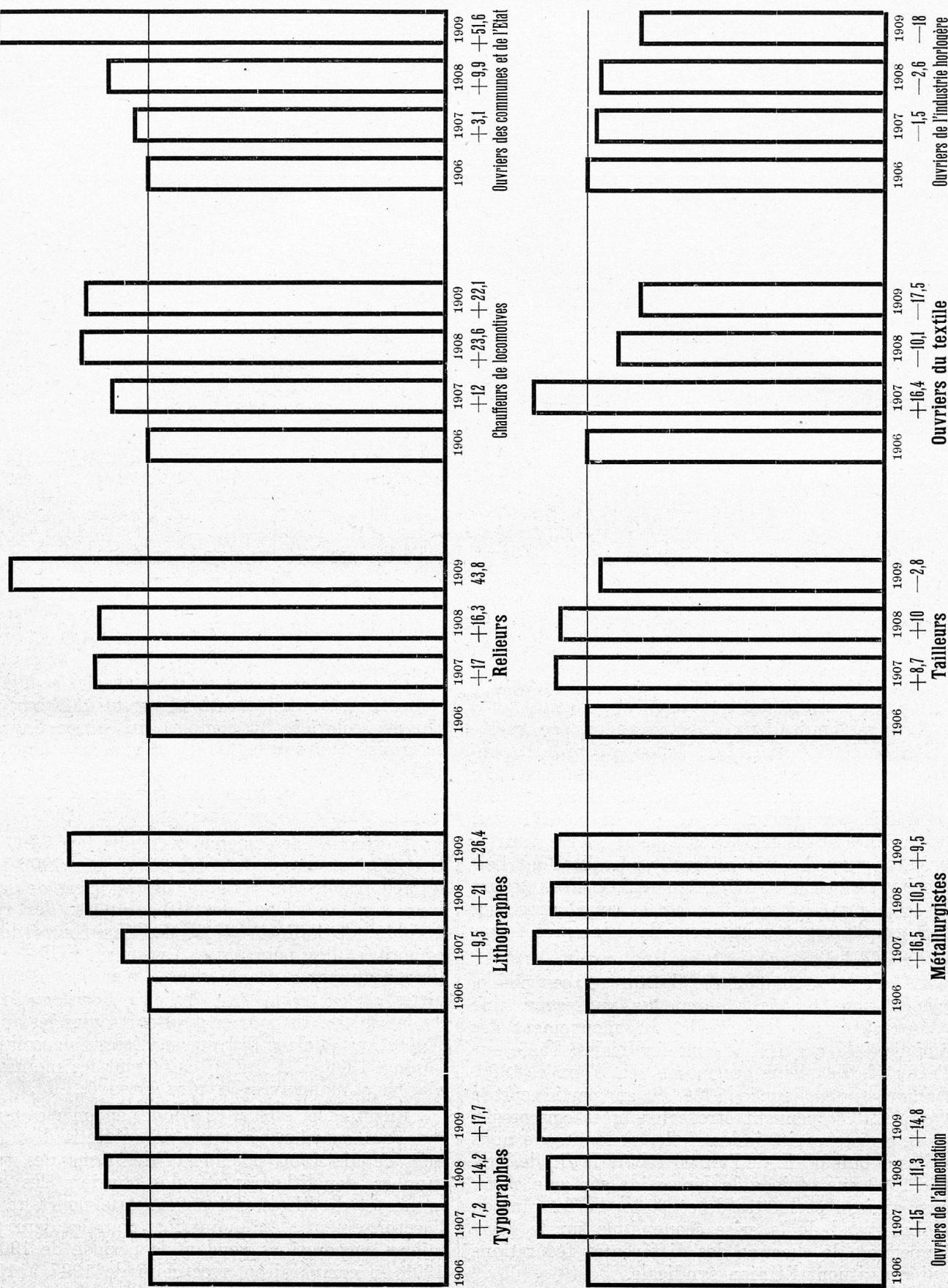
Avant de commenter davantage ces phénomènes, nous tenons à soumettre au lecteur une comparaison proportionnelle du mouvement des membres de nos fédérations syndicales, basée sur l'effectif de leurs membres en l'année 1906. Comme toute l'année 1906 et en partie encore l'année 1907 peuvent être considérées comme période de prospérité industrielle, pendant que nous avons depuis la fin de l'année 1907 à la fin de l'année 1909 une période de dépression générale, notre comparaison permettra de constater l'effet plus ou moins grand de la crise économique sur le développement de chacune des différentes fédérations qui constituent l'Union syndicale.

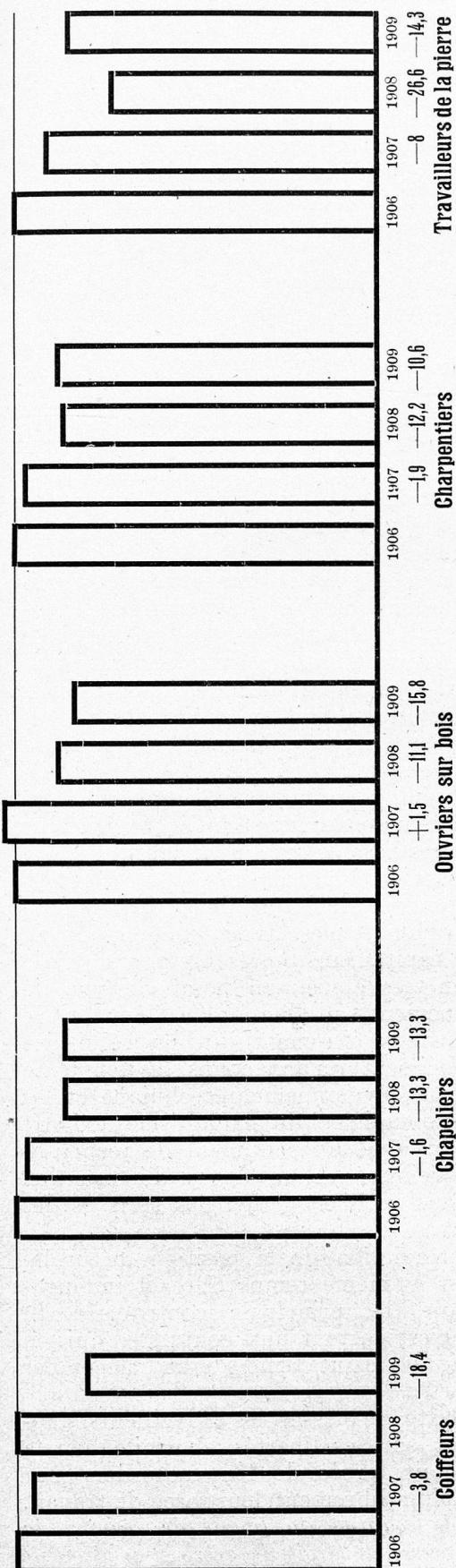
La comparaison des chiffres absolus a déjà été communiquée aux fédérations par les tableaux graphiques coloriés. La comparaison proportionnelle se trouve reproduite dans le tableau sur les pages 132 et 133. — Le tableau graphique dans son ensemble nous permet de faire ressortir spécialement les faits suivants :

L'effectif des membres s'élève en 1909 de beaucoup au-dessus de celui de l'année 1906 pour les fédérations des relieurs, des ouvriers des communes et de l'Etat, des lithographes, des typographes, de l'alimentation, des chauffeurs de locomotives, des peintres et gypseurs et des auxiliaires aux arts graphiques. Pour les métallurgistes et les travailleurs du cuir l'excédent reste en dessous de 10 pour cent. Pour toutes les autres fédérations, l'effectif reste en dessous de celui de l'année 1906. Ici les tailleurs sont les moins, les maçons et manœuvres les plus éprouvés.

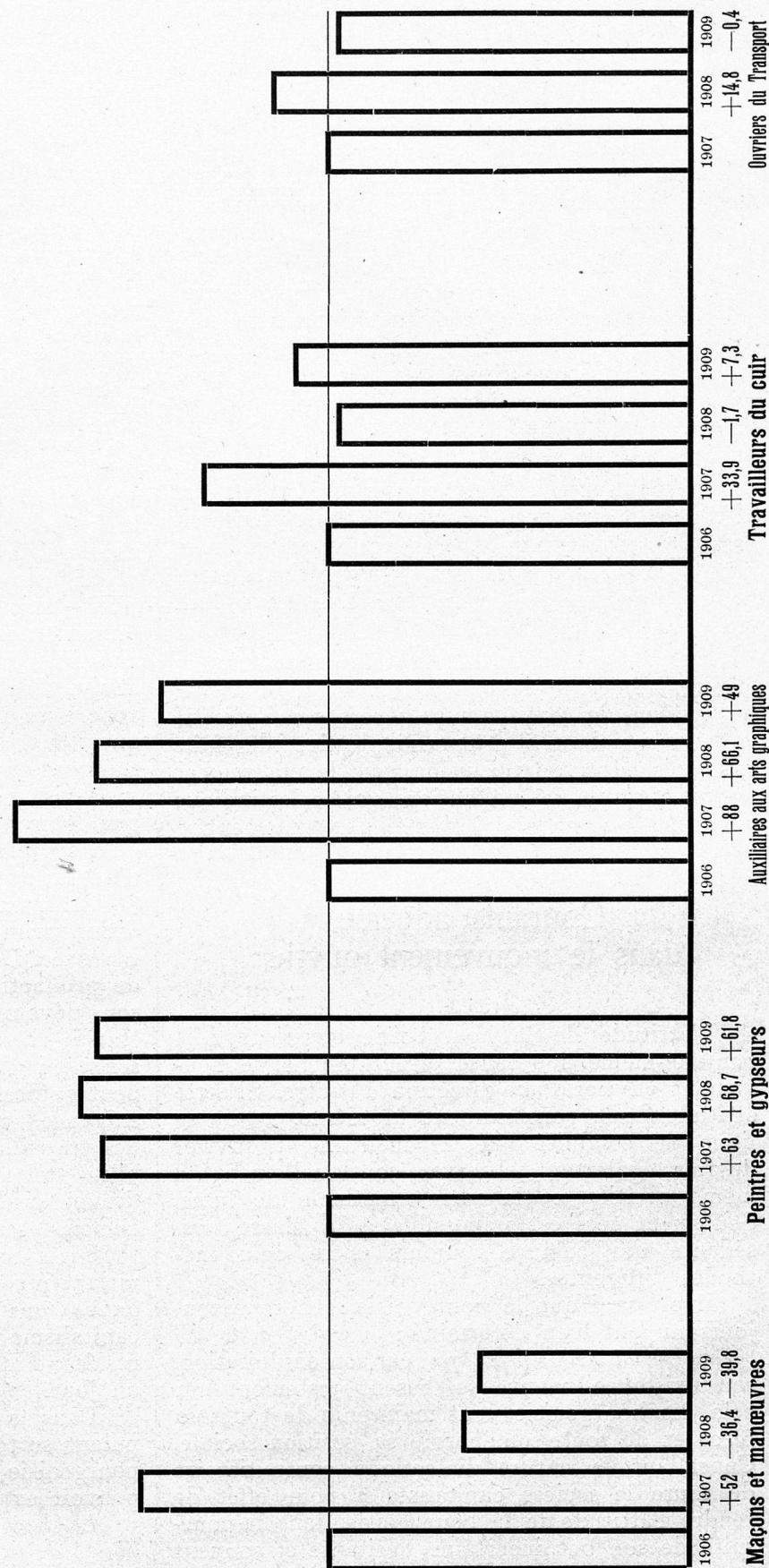
Ensuite le tableau indique en même temps une augmentation constante de l'effectif des membres depuis 1906 pour les fédérations des typographes, des lithographes, des ouvriers des communes et de l'Etat. Ici on constate pourtant que l'accroissement a été moins fort pour les deux premières corporations pendant la période de 1908 à 1909 en comparaison avec celui de 1907 à 1908.

**Mouvement proportionnel de l'effectif des membres des fédérations syndicales suisses depuis 1906 jusqu'à 1909.**





Coiffeurs  
Chapeliers  
Ouvriers sur bois



Travailleurs de la pierre  
Charpentiers  
Ouvriers sur bois  
Travailleurs du cuir  
Auxiliaires aux arts graphiques

Par contre, les fédérations des ouvriers des communes et de l'Etat et celle des relieurs accusent un accroissement très important pour la période de crise 1907 à 1909.

Ces phénomènes s'expliquent par le fait que les corporations des lithographes et des typographes sont presqu'entièrement syndiquées, pendant que les relieurs et les ouvriers des communes ont encore un grand nombre de non-syndiqués à recueillir pour l'organisation.

La comparaison permet ensuite de constater que les fédérations de l'alimentation, celles des charpentiers, des travailleurs de la pierre, et des ouvriers du cuir se ressaisissent lentement, pendant que la perte continue dans les autres fédérations.

De tout cela nous déduisons ceci :

4 fédérations n'ont peu ou pas subi du tout les effets de la crise économique; 5 fédérations ont passé le point culminant des pertes occasionnées par la crise, pendant que 11 fédérations continuent à perdre des membres, mais cependant moins que l'année précédente.

En y ajoutant cette remarque que, dans la même période, plusieurs fédérations ont introduit un système de contrôle plus sévère sur l'effectif de leurs membres, il est permis de tirer des faits comparés ici cette conclusion, que le mouvement des membres de nos fédérations syndicales indique une situation qui tend à s'améliorer lentement.



## Courants adverses dans le mouvement ouvrier.

(Suite.)

L'attitude de la bourgeoisie constitue déjà par elle-même une cause faisant tourner le mouvement ouvrier d'une direction à l'autre. Si cette attitude était constamment la même, ayant sa ligne de conduite fixe, le mouvement ouvrier devrait également observer continuellement la même position et la même méthode de lutte. Seulement ceci est impossible à la classe possédante qui balance toujours entre deux méthodes différentes.

Il est vrai que la bourgeoisie recherche toujours un but bien déterminé : *le maintien de son régime social, de ses priviléges*; car son exploitation, son existence mêmes se basent justement sur cela. La bourgeoisie veut maintenir de toute sa force et de toute son énergie sa position sociale. Cependant, la nature dialectique contradictoire de toute la société capitaliste a pour effet de rendre l'attitude de la bourgeoisie, dans la poursuite de son but, incertaine, hésitante et souvent

contradictoire. Rien d'étonnant à tout cela, son but reste inaccessible, sa chute est déterminée par le développement social.

Comme tous les moyens que la bourgeoisie emploie pour se maintenir ne peuvent la satisfaire, elle passe continuellement d'un moyen à l'autre. Le capital a créé cette société bourgeoise dont la base juridique doit être la liberté et l'égalité des hommes. Cependant, le capitalisme ne nous a apporté que la liberté des bourgeois, une liberté et égalité juridique, d'ordre purement théorique; il a détaché les masses populaires de la dépendance personnelle féodale pour en faire de soi-disant *citoyens libres*. Ce grand fait historique ne fut point l'expression d'une idée humaine quelconque; il n'était ni plus ni moins qu'une nécessité de la production capitaliste. Ce sont les besoins du capitalisme qui donnèrent lieu à cette conception de droit qui fut la cause de la « libération (politique) du travail » pour la bourgeoisie révolutionnaire.

La base élémentaire de la production capitaliste exige la supposition de l'ouvrier se présentant comme libre possesseur de sa force de travail en face du capitaliste, pour conclure une affaire d'échange avec ce dernier. Pour pouvoir vendre sa force de travail au capitaliste, il faut que l'ouvrier en dispose librement et qu'il ne soit pas, par exemple, astreint à un servage vis-à-vis de seigneurs féodaux. Il ne faut pas que le travailleur soit soumis à un autre seigneur qu'à ses propres besoins qui lui imposent ensuite d'entrer au service du capitaliste.

La liberté personnelle juridique, c'est la condition primordiale de l'esclavage économique de l'ouvrier. Le capitalisme représente une méthode de production très élevée au point de vue de son développement, production à laquelle le travail d'esclave proprement dit, ou celui des serfs qui n'obéissent qu'aux coups de fouet, ne peut suffire. Le développement technique et les exigences commerciales du capitalisme exigent des travailleurs avec un sentiment de responsabilité très développé et un degré d'instruction avancé vis-à-vis de l'instruction des serfs et des anciens esclaves.

Cette contradiction de la position du prolétariat, qui est en même temps libre et indépendant, constitue la principale controverse du capitalisme; c'est surtout aux contrastes qui en résultent que le capitalisme devra succomber un jour.

Dans la lutte de classes, les travailleurs s'appuient surtout sur les libertés et droits que la bourgeoisie était forcée de leur accorder pour pouvoir exploiter librement leur force de travail.

*Le droit de coalition, la liberté de réunion, la liberté de la presse, le droit de grève et le droit de*